

RECUEILLIR LES ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX ET PROFESSIONNELS

Les maladies et accidents professionnels ne présentent pas toujours un lien de cause à effet évident. Lorsqu'un travailleur consulte un médecin pour un problème de santé, ce dernier devrait normalement s'enquérir des conditions de travail de son patient. Bien que certaines cliniques pour travailleurs établissent un dossier médical et professionnel de leurs patients, la plupart des cliniques médicales et des médecins n'appliquent malheureusement pas cette pratique.

Un dossier médical et professionnel devrait contenir les renseignements suivants :

- les divers emplois occupés par le travailleur au cours de sa vie professionnelle;
- les périodes et la durée des emplois;
- les risques d'exposition connus ou soupçonnés, une description de leur intensité et la durée d'exposition;
- toute exposition anormale (dans le cas, par exemple, d'un incident isolé – une panne du système de régulation - où un préposé à l'entretien est exposé à des émissions de contaminant supérieures à la normale);
- le niveau de stress professionnel et les troubles psychosociaux causés ou aggravés par des facteurs liés aux conditions de travail, dont l'insécurité découlant de la perte d'emploi involontaire, l'insécurité du revenu, le manque de formation pour les fonctions occupées, etc.;
- une description des processus de travail;
- les types de matières premières utilisés et de produits fabriqués;
- les périodes de mauvaise santé et la possibilité d'obtenir des soins médicaux;
- toute plainte de collègues souffrant de problèmes de santé similaires.

Ces informations peuvent être complétées par les fiches de données de sécurité des matériaux ou les rapports d'hygiène du travail disponibles.

Il peut être difficile pour les travailleurs de convaincre leur praticien de tenir compte de leurs antécédents médicaux et professionnels. Afin de gagner du temps et de faciliter la tâche du fournisseur de soins de santé, les travailleurs peuvent leur présenter un résumé de leurs antécédents qu'ils auront eux-mêmes rédigé à l'avance. Ce document devrait être versé au dossier du patient. On pourra utiliser le formulaire ci-après pour établir son propre résumé.

| Date | Nom de l'employeur : produit ou service | Titre du poste et fonctions précises | Principales expositions à risque (p. ex. poussières, substances chimiques, bruit, mouvements répétitifs et stress) | Équipement de protection (p. ex. appareil respiratoire, bouchons d'oreilles, gants) |
|------|---|--------------------------------------|--|---|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Adapté d'un guide de Barefoot Research